

de

PUTSCHEID

Avis au public

Il est porté à la connaissance du public que par décision de Madame la Ministre de l'Intérieur du 03 mars 2021, référence 18912/67C, la délibération du conseil communal de Putscheid du 30 novembre 2020, portant adoption du projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Weiler, commune de Putscheid, au lieu-dit « Hosteschfeld », présenté par le collège des bourgmestre et échevins pour le compte de M. Albert Schaul, a été approuvée.

Le dossier sur l'affaire dont question est déposé au secrétariat communal de Putscheid à la mairie de Putscheid pour consultation pendant 15 (quinze) jours, c'est-à-dire jusqu'au 25 mars 2021 inclus, ceci conformément à l'article 19 de la loi modifiée susdite et conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

En exécution de l'article 13 de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif un recours en annulation devant la Cour administrative est ouvert contre la présente décision. Le délai de recours est de trois mois à partir de la notification de la décision ci-dessus. Le recours est formé par requête signée d'un avocat inscrit.

Putscheid, le 09 mars 2021

pour le collège échevinal

Le Bourgmestre

Le Secrétaire

